

Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

52040 - Fonctionnement des collèges publics

Convention-cadre triennale 2020-2022 de la Cité éducative des quartiers Neuhof-Meinau et Elsau de la ville de Strasbourg

CP/2020/209

Service chef de file :

J3-Collèges

Résumé:

Les Cités éducatives ont pour objectif une mobilisation de tous les acteurs de la communauté éducative – État, collectivités locales, parents, associations, intervenants du périscolaire, travailleurs sociaux, écoles et collèges... – autour de l'école pour améliorer les conditions d'éducation dans les quartiers défavorisés.

Le label d'excellence Cités éducatives résulte de la co-construction de la feuille de route gouvernementale pour les quartiers prioritaires menée par le ministère de la Cohésion des territoires. Il a été attribué en septembre 2019 aux 80 territoires qui ont montré leur détermination à faire de l'éducation une grande priorité partagée pour la réussite des enfants et des jeunes concernés.

Les quartiers Neuhof-Meinau et Elsau de la Ville de Strasbourg ont ainsi été labélisés par l'Etat.

L'action du Département sur le périmètre de la Cité éducative de Strasbourg est fondamentale (création du nouveau collège au Neuhof, animation du Projet Educatif Partagé et Solidaire, soutien à la rénovation et à l'amélioration d'équipements de proximité sur ce territoire ...)

Il est proposé d'approuver les termes de la convention-cadre qui formalise les engagements de l'Etat et de la collectivité porteuse, et qui fixe les orientations stratégiques et le plan d'action de la Cité éducative.

Contexte

L'Eurométropole se classe au 3ème rang des plus grands EPCI sur le plan du taux de pauvreté ; elle est également caractérisée par la plus forte inégalité de revenu entre les populations les plus riches et les populations les plus pauvres.

A l'échelle de l'Eurométropole, la situation de l'emploi dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) reste très dégradée en comparaison de la moyenne métropolitaine, avec un taux de chômage des jeunes de 15-24 ans particulièrement élevé (42,5%, contre 29,9% en moyenne EPCI et 26,6% hors QPV), un taux d'emploi des femmes de 25-54 ans très inférieur aux chiffres hors QPV (52,7% contre 73,2% en moyenne EPCI et 78,2% hors QPV).

Ces difficultés d'insertion sur le marché du travail sont à mettre en regard avec les

déficits de formation et de qualification des habitants des QPV.

S'agissant plus particulièrement des QPV Neuhof-Meinau et Elsau, sur le plan éducatif, on note un flux important du nombre d'élèves du QPV Neuhof-Meinau vers les écoles privées, une très faible mixité sociale dans les collèges et peu d'inscriptions aux services d'accueils périscolaires pour les enfants scolarisés en maternelle ainsi qu'une faible fréquentation du service de restauration scolaires.

Le QPV de l'Elsau se caractérise par un taux de pauvreté particulièrement important, un taux de scolarisation des 15-24 ans très faible. 27 % de jeunes âgés entre 18 et 24 ans et habitant le QPV Elsau ne disposent ni diplôme, ni Diplôme Nation du Brevet, ni de formation en cours.

L'ambition d'excellence du Département et son engagement dans la politique de la ville

Le Département du Bas-Rhin s'est engagé dans la mise en œuvre d'un ambitieux plan Actions Educatives et Collèges sur la période 2017-2020. De nombreuses mesures en découlent, parmi lesquelles la mise en place d'actions éducatives, la modernisation et la restructuration des collèges publics et le développement des partenariats éducatifs selon des démarches innovantes.

Ces actions sont déployées sur l'ensemble des collèges publics. Sur le plan éducatif, le périmètre de l'Eurométropole de Strasbourg et de la Ville de Strasbourg se distingue toutefois des autres territoires en raison d'une part, de la situation des collèges publics, tant en termes d'effectifs que d'écarts de réussite par exemple, et d'autre part, du maillage des dispositifs d'éducation prioritaire.

Un travail de concertation avec l'Etat, au titre de la politique de la Ville, l'Education nationale, l'EMS et la Ville de Strasbourg a permis d'inscrire sur le chemin de l'excellence 3 nouveaux collèges sur le périmètre de l'Eurométropole de Strasbourg, parmi lesquels figure le collège Solignac dans le cadre de la préfiguration d'un projet de cité éducative (délibération n°CD/2018/089 du 13 décembre 2018)

En outre, par délibération du 9 décembre 2019 (CD/2019/120), l'Assemblée départementale a confirmé la poursuite des engagements du Département du Bas-Rhin dans la politique de la ville au titre de ses politiques de droit commun et a approuvé les protocoles d'engagements renforcés et réciproques annexés aux trois Contrats de Ville du territoire du département pour la période 2015-2022. La priorité 3 du Fonds Urbain vise plus particulièrement l'accompagnement à la scolarité et la prévention du décrochage scolaire.

Le label d'excellence Cités éducatives

Les quartiers Neuhof-Meinau et Elsau de la Ville de Strasbourg sont l'une des 80 Cités éducatives labellisées par l'Etat. 27 écoles, 4 collèges publics, en éducation prioritaire et 4 lycées sont ainsi concernés pour le Bas-Rhin. Le collège Solignac, à Strasbourg, est chef de file de cette cité éducative.

Chaque cité éducative est invitée à signer une convention-cadre formalisant les engagements de l'Etat et de la collectivité porteuse, avec un protocole d'évaluation.

Une plateforme numérique permettra à chaque site de communiquer largement, et d'échanger avec d'autres cités éducatives. Des bonnes pratiques et des évaluations

nationales ou locales inspireront tous les territoires engagés dans un défi éducatif.

Stratégie éducative offerte par le Label « Cité éducative »

Le projet de la cité éducative de Strasbourg s'inscrit pleinement dans le volet éducatif du Contrat de Ville (2015-2022) de l'Eurométropole de Strasbourg et dans la déclinaison opérationnelle du Projet Éducatif Local de la Ville de Strasbourg (2019-2025).

Il couvre 3 axes forts, identifiés comme prioritaires par les acteurs éducatifs de terrain :

- La réduction de la fracture numérique et l'accompagnement des familles à la « digitalisation »
- L'accompagnement individualisé et en proximité des jeunes dans leurs difficultés éducatives et sociales
- La mise en place d'actions concrètes d'éducation à la santé et la citoyenneté

Le fonds de la Cité éducative sera abondé chaque année d'un montant minimum de 30.000 €. Les collectivités territoriales et les partenaires de la Cité éducative peuvent également abonder le fonds de la Cité éducative.

L'adhésion du Département du Bas-Rhin à ce projet de Cité éducative nécessite l'adoption d'une convention-cadre triennale 2020-2022, ci-jointe, à conclure avec l'Etat, la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg et la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin

L'action du Département sur le périmètre de la Cité éducative de Strasbourg est extrêmement significative puisque ce dernier y contribue à hauteur de 18M€ selon le détail figurant dans le projet de convention de partenariat évoquée, comprenant notamment :

- la création d'un nouveau collège au Neuhof (en remplacement du collège Solignac) ;
- l'animation de Projet Educatif Partagé et Solidaire (PEPS) à l'instar de celui porté pour le collège Hans Arps à l'Elsau ;
- le soutien à la rénovation et à l'amélioration d'équipements de proximité sur ce territoire (équipements sportifs, équipements socio-culturels...).

Gouvernance et pilotage

La démarche, pilotée par l'État, dispose d'une gouvernance partagée réunissant l'État, l'Eurométropole, le Département, l'Éducation nationale et la CAF du Bas-Rhin. En qualité de membres du comité de pilotage ils se réunissent autant que de besoin pour suivre le déroulement du projet.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide du principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de la Cité éducative des quartiers Neuhof-Meinau et Elsau de la ville de Strasbourg sur la période 2020-2022, décliné autour des trois axes suivants :

- la réduction de la fracture numérique et l'accompagnement des familles à la « digitalisation »,
- l'accompagnement individualisé et en proximité des jeunes dans leurs difficultés éducatives et sociales,
- la mise en place d'actions concrètes d'éducation à la santé et la citoyenneté,
- décide d'approuver les termes de la convention-cadre triennale 2020-2022 de la Cité éducative des quartiers Neuhof-Meinau et Elsau de la ville de Strasbourg, jointe à la présente délibération et à conclure entre le Département du Bas-Rhin, l'Etat, la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg et la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin,
- autorise le Président à signer cette convention.

Strasbourg, le 02/07/20 Le Président du Conseil Départemental

Frédéric BIERRY